



Newsletter de la CRUS, no 35 / novembre 2013

La newsletter électronique de la CRUS paraît six fois par année, la semaine suivant la séance plénière de la CRUS. Elle comprend quatre rubriques: le **Highlight** aborde un sujet d'actualité et d'importance pour la CRUS. La rubrique **En direct de la séance plénière** contient une sélection des décisions et sujets importants traités lors de la dernière séance. **Les Nouvelles du Secrétariat général** proposent des sujets d'actualité sur les activités du Secrétariat général de la CRUS. Enfin, l'**Agenda** permet d'annoncer les événements importants de la CRUS.

1. Highlight

swissuniversities est prête à transformer l'essai

Née il y a un an, swissuniversities est prête à se muer en conférence des rectrices et recteurs des hautes écoles suisses avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, en 2015. La création de cette association commune aux trois types de hautes écoles a manifestement répondu à une attente dans le domaine de la politique de la formation et de la recherche. Il lui reste à mener à bien la fusion des procédures et surtout des secrétariats généraux de la CRUS, de la KFH et de la COHEP.

En une année, l'ensemble des hautes écoles suisses des trois types ont rallié swissuniversities. La nouvelle association fondée pour préparer la future conférence suisse des recteurs des hautes écoles et l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur l'encouragement des hautes écoles et leur coordination (LEHE) en 2015 a le vent en poupe. «Nous recevons des signaux positifs des hautes écoles», témoigne Martine Rahier, présidente de swissuniversities et rectrice de l'Université de Neuchâtel. «Il y a très clairement la volonté de coopérer et je n'ai pas de blocage à déplorer.»

Les hautes écoles suisses ont joué un coup en fondant une association commune très en amont de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi. Les acteurs du domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation ont tous salués cette initiative. «La politique a même anticipé le calendrier officiel», relève Mathias Staffaucher, secrétaire général de swissuniversities jusqu'au 31 décembre 2013. «Les commissions parlementaires nous ont invité à des hearings, par exemple sur Horizon 2020, alors que formellement ce sont toujours la CRUS, la KFH et la COHEP qui sont responsables.»

De nouvelles attentes

La fondation de swissuniversities a répondu à des attentes, mais elle en crée aussi de nouvelles. Quelques voix s'élèvent ainsi pour demander à l'association d'être plus présente dans les débats actuels. La réponse de swissuniversities à ces demandes ne varie pas: les trois conférences de recteurs des hautes écoles existent encore et gardent

leurs prérogatives jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi. «swissuniversities sera prête à travailler et visible en 2015, mais pas avant», assure sa secrétaire générale désignée Martina Weiss, qui entrera en fonction au 1er janvier 2014. «Si on nous entend peu d'ici là, ce n'est pas grave.»

Les sujets sur la table ne manquent toutefois pas. Ainsi, la question d'un troisième cycle dans les hautes écoles spécialisées a-t-elle fait son apparition sur le devant de la scène politique durant les derniers mois. Cette question aura-t-elle une valeur de test pour la conférence en gestation? Pour Martine Rahier, «oui c'est typiquement un sujet pour notre future conférence, mais je crois que toutes les hautes écoles sont d'accord pour admettre que la question est mal posée. Nous devons nous poser la question de la relève académique en général et trouver des solutions pour les universités, pour les hautes écoles spécialisées et pour les hautes écoles pédagogiques. La solution à ce triple défi ne sera pas uniforme.»

Un effort supplémentaire de coordination

Autre enjeu, le prochain Message fédéral sur l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pour les années 2017 à 2020, que les acteurs concernés commencent déjà à préparer. «La ligne du temps du message FRI n'est pas synchrone avec le calendrier de la LEHE», relève Martine Rahier. Les trois conférences CRUS, KFH et COHEP commenceront à contribuer au message individuellement en 2014 déjà et swissuniversities devra reprendre le flambeau en 2015. «Cela demande un effort supplémentaire de coordination, indique Martina Weiss. Mais mon expérience au secrétariat général de la Conférence universitaire suisse montre que tous les acteurs sont suffisamment ouverts et flexibles.»

L'association et la conférence ne feront qu'une

En 2013, swissuniversities a consacré une bonne partie de ses activités à l'élaboration d'un règlement d'organisation. «Il est presque prêt, indique Mathias Stauffacher, nous devons l'amender avant de le faire approuver dès l'entrée en vigueur de la LEHE.» Avec la question du financement, la fusion des trois secrétariats généraux en un est le grand défi de l'activité 2014. Dans ce domaine, Martina Weiss souhaite «prendre le temps» et n'a pas l'intention de «tout changer sans nécessité». Elle entrera en fonction au 1er janvier 2014, mais son prédécesseur, Mathias Stauffacher, restera à sa disposition durant le premier trimestre, avant de prendre sa retraite. Cheville ouvrière du projet swissuniversities, Mathias Stauffacher ajoute que l'association et la future conférence des recteurs ne feront qu'une dès 2015. «Nous avions un temps envisagé que l'association soit séparée de la conférence à créer, explique-t-il. Mais nous voyons qu'un organe unique nous apporte plus de simplicité: swissuniversities accomplira ses tâches LEHE en tant que conférence et selon le droit public. Pour toutes les autres tâches nous profiterons de la souplesse de la forme juridique d'une association.» swissuniversities représente depuis le 1er janvier 2013 toutes les hautes écoles suisses dans les organes internationaux et «notre forme d'organisation fait réfléchir bon nombre de nos voisins», confie enfin Martine Rahier.

2. En direct de la séance plénière

Séance des 7 et 8 novembre 2013 à Berne

Décisions importantes de la CRUS:

- **Actualisation de la feuille de route des infrastructures de recherche**
Le Secrétariat d'Etat à l'éducation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a lancé, le 23 octobre 2013, son appel à projets pour les infrastructures de recherche d'envergure nationale. La procédure demande que les projets de nouvelles infrastructures soient impérativement accompagnés d'une lettre de soutien des institutions impliquées. Les membres de la CRUS procéderont à un échange sur les projets qu'ils soutiendront lors de la séance plénière des 16 et 17 janvier 2014. Sur demande du SEFRI, la CRUS va par ailleurs élaborer un inventaire des infrastructures de recherche communes des universités et des EPF. Cet inventaire servira de base pour l'évaluation des propositions pour les nouvelles infrastructures de recherche et sera intégré dans la feuille de route.
- **Coordination de la politique des hautes écoles dans les années 2017-2020**
La CRUS a pris connaissance du mandat de la Conférence universitaire suisse (CUS) pour la préparation de la coordination de la politique des hautes écoles à l'échelle nationale pour la période 2017-2012 (voir à propos de ce mandat la note d'information [CUS Info No 3/2013](#)). Elle lancera les travaux de réalisation de ce mandat lors de son assemblée plénière des 16 et 17 janvier 2014.

3. Nouvelles du Secrétariat général

Le corps professoral dans les universités suisses: une augmentation continue de la part de femmes

À l'heure actuelle, près d'une chaire professorale sur cinq est occupée par une femme: 19,4% des personnes nommées à un poste de professeur(e) ordinaire ou extraordinaire au cours de l'année passée sont des femmes. Cela porte à 18,3% la part de femmes dans l'ensemble du corps professoral des universités suisses – cette proportion est en continue augmentation ces dernières années.

La coordination du programme «Egalité des chances» vient de présenter les résultats de l'enquête annuelle auprès des universités concernant les nominations aux chaires professorales. Les chiffres indiquent que du 1er août 2012 au 31 juillet 2013, sur le total des 165 personnes nommées à une chaire professorale ordinaire ou extraordinaire dans les universités cantonales, 32 étaient des femmes. Dans certaines universités, le taux de femmes nommées professeures – qui varie d'année en année en raison du nombre de cas parfois limité – dépasse largement la moyenne 2012/13, située à 19,4%: ainsi, sur 18 nouvelles nominations à l'Université de Bâle, 5 concernent des femmes. De même, dans les universités de Fribourg, Genève, Lausanne, Lucerne, Zurich et à l'Università della Svizzera italiana, le taux de femmes parmi les nouvelles nominations se situe aux

alentours de 20% ou plus. Mais il convient de rester prudent dans l'interprétation de ces chiffres, le nombre de cas pouvant être très limité selon les institutions: il se situe entre 3 nouvelles nominations effectuées au cours de la période étudiée à l'Università della Svizzera italiana, dont 1 femme, et 37 nouvelles nominations à l'Université de Zurich, dont 8 femmes.

Bien que les femmes aient rattrapé les hommes au niveau de la réussite au master et qu'elles obtiennent à l'heure actuelle plus de 40% des doctorats, l'égalité des chances entre les femmes et les hommes aux échelons supérieurs de la hiérarchie universitaire reste encore hypothétique. Cependant, bien des choses ont changé au cours des dix dernières années: alors qu'en 2000, le pourcentage de femmes aux postes de professeurs dans les universités cantonales se situait à 6% et en 2003 à 9,6%, il est désormais de 18,3% - il a donc doublé depuis 2003 et même triplé depuis 2000. Il est à noter que ce taux a connu une progression notable dans toutes les universités, bien que des différences – déjà importantes au départ – subsistent aussi dans l'ampleur de cette croissance. À l'Université de Lucerne, le taux de femmes est passé de 18,5% en 2003 à 24% en 2013, avec un pic jusqu'à 30% en 2008. Les universités de Fribourg et Genève présentent aussi des taux de plus de 20% en 2013, et s'il se situe en-deçà de ces 20% à l'Université de Neuchâtel, il était supérieur à ce pallier au cours des quatre années précédentes. Toutefois, le taux de femmes a également connu une forte progression dans les universités qui affichaient au départ les taux les plus bas: ainsi, les valeurs ont sextuplé à l'Università della Svizzera italiana, entre 2003 avec 2,4% et les 14,7% d'aujourd'hui. À l'Université de Saint-Gall, les 9,9% d'aujourd'hui représentent déjà deux fois et demie les 3,9% de 2003. Les disparités existantes peuvent sans doute s'expliquer dans une certaine mesure par les différentes disciplines proposées d'une institution à l'autre, mais d'autres facteurs sont vraisemblablement également déterminants. Au bout du compte, cependant, l'objectif de 25% de femmes dans le corps professoral, fixé dans le cadre du programme fédéral «Egalité des chances», n'est pas encore atteint.

Chez les professeurs assistants et les professeurs assistantes, les valeurs enregistrées sont supérieures – ce qui correspond à la logique du «tuyau percé» (*leaky pipeline*), selon laquelle le taux de femmes se réduit au fur et à mesure que l'on monte en grade dans la hiérarchie universitaire. Par rapport à l'ensemble des nouvelles embauches au poste de professeur assistant, la proportion des femmes se situe à plus de 30% dans plusieurs universités, bien qu'il convienne, là encore, de signaler que ces chiffres s'appuient sur un nombre de cas restreint. Au total, les femmes représentent 30,4% des professeurs assistants dans les universités cantonales – rappelons que la moyenne globale fixée comme objectif pour la période 2013-2016 est de 40%. Cela étant dit, les taux enregistrés dans certaines universités sont déjà atteints ou supérieurs : à l'Université de Berne, 40,3% des postes de professeur assistant sont désormais occupés par des femmes, à l'Université de Lausanne 41,9% et c'est à l'Université de Neuchâtel que ce taux culmine à 64,3%.

La croissance continue que l'on peut ainsi constater a de quoi réjouir – mais comment favoriser encore l'égalité des chances dans les universités suisses? Le rapport d'évaluation 2012 du programme «Egalité des chances» indique qu'il ne sera possible d'atteindre à moyen terme l'objectif de 25% de professeurs ordinaires et extraordinaires qu'à la condition de nommer plus de 40% de femmes aux nouveaux postes. Pour y

parvenir, le programme CUS «Egalité des chances entre femmes et hommes dans les universités / Etudes genre» (2013-2016), qui assure la suite du programme fédéral, mise sur un changement de paradigme : l'idée n'est plus de chercher à réaliser l'égalité des chances par le biais de politiques de promotion ciblées, mais d'intégrer cette égalité dans les structures institutionnelles. A cet effet, toutes les universités cantonales ont présenté des plans d'action dont le soutien est assuré par leur direction et qui établissent, entre autres, des objectifs taillés sur mesure pour leurs facultés. A titre d'exemple, les universités de Lausanne et Genève ont prévu dans leurs plans stratégiques des taux de 30% ou plus à atteindre pour les nouvelles nominations. Ces plans d'action ont pour but de favoriser et de garantir durablement l'égalité des chances dans les universités de Suisse, afin de permettre aux femmes, à terme, d'occuper les places qui leur reviennent même aux plus hauts échelons hiérarchiques et dans les organes de direction.

L'égalité des chances entre femmes et hommes dans les universités

C'est en 2000 qu'est né le [programme fédéral «Egalité des chances entre femmes et hommes dans les universités»](#), qui prévoyait des financements incitatifs à la nomination de professeures. Si les mesures incluses dans un premier module pouvaient être controversées dans leur application, elles ont donné une véritable visibilité à la problématique des «procédures de nominations transparentes et égalitaires pour les femmes et les hommes» dans les politiques universitaires, et le classement établi sur cette base a pu instituer une compétition entre les universités. Depuis 2012/2013, les primes d'incitation ont disparu, mais le financement correspondant est resté alloué au suivi des questions d'égalité des genres – dans le cadre, désormais, du [programme CUS P-4 «Egalité des chances entre femmes et hommes dans les universités / Etudes genre»](#) qui a pris la relève. Les initiatives du programme fédéral «Egalité des chances», tout comme celles du programme de suivi, se concentrent autour des universités cantonales, mais des informations concernant le pourcentage de professeures dans les deux EPF ont également été et continuent d'être collectées.

→ à accéder à la [page du programme](#)

→ à accéder aux [statistiques et diagrammes](#)

→ à accéder au rapport d'évaluation de la troisième phase du programme fédéral «[Egalité des chances entre femmes et hommes dans les universités suisses](#)» (2008 - 2011/12)

Internationalisation dans l'enseignement et l'apprentissage

Le 24 octobre, l'Université de Fribourg a accueilli un workshop organisé par la Coordination enseignement de la CRUS en collaboration avec les Bologna Experts sur le thème «Internationalisation dans l'enseignement et l'apprentissage». Environ 70 personnes des différents domaines de l'administration des universités, des hautes écoles spécialisées et des hautes écoles pédagogiques ont participé à la rencontre qui était organisée sous la forme d'un «World Café». Divers aspects de cette problématique transversale ont été approfondis dans des groupes de discussion. L'intérêt pour ce

workshop motive la CRUS à proposer à l'avenir des opportunités comparables d'échange. La documentation relative au workshop est disponible [sur le site de la Coordination enseignement](#).

Actualisation des données sur uni-programme.ch

L'importation annuelle des données sur [uni-programme.ch](#) est terminée et les indications relatives aux programmes d'études des universités suisses ont ainsi été actualisées, comme chaque automne. Avec uni-programme.ch comme base de données de référence, une information consistante sur l'offre d'études des universités suisses peut à l'avenir être assurée. Ces données sont aussi accessibles à un public international sur le site [www.swissuniversity.ch](#).

Actualisation de la banque de données proff.ch

La banque de données [www.proff.ch](#) a été actualisée début octobre 2013. Elle délivre des informations sur l'ensemble du corps professoral des hautes écoles universitaires suisses.

Mise au concours 2014 du programme Cotutelles de thèse

La CRUS a lancé la mise au concours 2014 du programme Cotutelles de thèse. Ce programme comprend le soutien financier de projets de thèse préparés dans le cadre d'une collaboration formalisée entre une université suisse et une université partenaire en Europe ou en Israël. Les subsides offerts par le Secrétariat d'Etat à l'éducation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) servent notamment à couvrir les frais de voyage et de séjour liés à de tels projets. Les demandes de subside pourront être déposées par l'intermédiaire de l'université suisse jusqu'au 31 mars 2014 au plus tard, auprès du Secrétariat général de la CRUS.

Vous trouverez les informations sur la mise au concours, sur les critères d'éligibilité et de sélection sur la page internet dédiée au programme [Cotutelles de thèse](#).

4. Agenda

16 et 17 janvier 2014 / Berne : CRUS: séance plénière

La prochaine séance plénière de la CRUS aura lieu les 16 et 17 janvier 2014 à Berne. La newsletter électronique résumant les nouveautés et les décisions importantes en lien avec cette séance sera disponible le mercredi suivant, soit le 22 janvier 2014.

→ [toutes les dates des séances de la CRUS](#)

Contact

Dr Raymond Werlen, secrétaire général de la CRUS, [raymond.werlen\(at\)crus.ch](mailto:raymond.werlen@crus.ch), et Dr Sabine Felder, responsable de la coordination enseignement, [sabine.felder\(at\)crus.ch](mailto:sabine.felder@crus.ch), se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.